

15ème législature

Question N° : 45340	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >taxe sur la valeur ajoutée	Tête d'analyse >Situation des centres équestres et de la filière équestre française.	Analyse > Situation des centres équestres et de la filière équestre française..
Question publiée au JO le : 19/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des centres équestres et des professionnels du cheval. Depuis le premier janvier 2014, la France, pour se mettre en conformité avec l'Union européenne, a procédé à une hausse de la TVA de 7 à 20 %, sur l'ensemble du secteur, mettant en grande difficulté une majorité de ces petites structures agricoles qui, dans le même temps, ont dû faire face à de nombreuses normes nouvelles encadrant leur activité. Il se trouve que depuis le 18 janvier 2018, la Commission européenne a formulé une proposition de modification de la directive du Conseil de l'Union européenne relative aux taux de TVA en permettant aux États membres de décider des secteurs qui peuvent bénéficier d'un taux réduit de TVA. C'est pourquoi Il lui demande les mesures que ses services comptent engager pour que l'ensemble de la filière équestre française puisse bénéficier d'un retour à un taux de TVA réduit.